GREFFE

SOROGEC

- 8 JAN. 2008

Rémy DOUGÉ
Brigitte OUVRARD
Experts comptables
Commissaires aux comptes

SAS STREGO
Société par actions simplifiée au capital de 5 300 000 €
4 rue de Landermaure
49000 ANGERS

Rapport de Commissaire aux apports

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de Commerce d'Angers en date du 28 décembre 2007, j'ai établi le présent rapport prévu par l'article L225-147 du code de commerce.

La valeur des titres apportés a été arrêtée dans le contrat d'apport des titres signé par les parties concernées en date du 19 décembre 2007.

Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée. A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicables à cette mission : ces normes requièrent la mise en œuvre des diligences destinées, d'une part à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur au nominal des actions à émettre pour la société bénéficiaire des apports, d'autre part, à apprécier les avantages particuliers stipulés.

M. Michel HERVIEU apporte à la société STREGO, société par actions simplifiées au capital de 5 300 000 €, domiciliée 4 rue Landemaure – 49000 ANGERS, RCS Angers 063 200 885, 1 286 actions de la société RANCE AUDIT-CONSEIL-EXPERTISE COMPTABLE société par actions simplifiées au capital de 40 000 € domiciliée Parc des Affaires La Billardais des Alleux – 22100 DINAN TADEN, RCS Dinan 437 613 888, évaluées à la somme de 306 810 €.

M. Eric COGEN apporte à la société STREGO, société par actions simplifiées au capital de 5 300 000 €, domiciliée 4 rue de Landermaure – 49000 ANGERS, RCS 063 200 885, 1 930 actions de la société RANCE AUDIT-CONSEIL-EXPERTISE COMPTABLE, société par actions simplifiées au capital de 40 000 € domiciliée Parc des Affaires La Billardais des Alleux – 22100 DINAN TADEN, RCS Dinan 437 613 888, évaluées à la somme de 460 354 €.

Sur la base de nos travaux, je conclue que la valeur des apports s'élevant à 767 164 € n'est pas surévaluée, et en conséquence est au moins égale au montant de l'augmentation de capital de la société bénéficiaire de l'apport soit 221 340 € (ou 11 067 actions de catégorie P de 20 €), majorée de la prime d'apport de 545 824 €.

Fait à Beaucouzé, le 5 janvier 2008

Par la SOROGEC
Rémy DOUGE
Commissaire aux apports